



Ouverture du concours 2017 des Echarpes d'Or de l'association Prévention Routière

Concours réservé aux collectivités territoriales

L'association Prévention Routière lance l'édition 2017 du concours des Écharpes d'Or ! Toutes les collectivités territoriales, ayant mené à partir de 2016 des initiatives en faveur de la prévention et de la sécurité routière, sont invitées à participer.

Ces actions peuvent concerner l'aménagement des infrastructures, l'éducation des plus jeunes, la sensibilisation du grand public, l'incitation au respect du code de la route...

Les dossiers de candidatures sont disponibles en téléchargement sur le site [www.preventionroutiere.asso.fr/ le-concours-des-echarpes-dor](http://www.preventionroutiere.asso.fr/le-concours-des-echarpes-dor) et auprès des comités départementaux de l'association Prévention Routière (liste des comités disponible sur le site www.preventionroutiere.asso.fr/agir-dans-votre-region). Les comités de l'association Prévention Routière sont également à la disposition des communes pour aider à la constitution des dossiers.

Les participants devront retourner leur dossier avant le 30 avril 2017 et les prix seront décernés, à l'occasion d'une cérémonie, au cours du dernier trimestre 2017.

Sept catégories ouvertes au concours

Chaque collectivité territoriale, quels que soient sa taille et ses moyens financiers, peut concourir à l'édition 2017 du concours des Écharpes d'Or dans l'une des catégories suivantes :

- »»»»» Communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants ;
- »»»»» Communes ou groupements de communes de 1 000 à 5 000 habitants ;
- »»»»» Communes ou groupements de communes de 5 000 à 10 000 habitants ;
- »»»»» Communes ou groupements de communes de 10 000 à 50 000 habitants ;
- »»»»» Communes ou groupements de communes de 50 000 à 100 000 habitants ;
- »»»»» Communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants ;
- »»»»» Conseils départementaux et régionaux.

Et toujours le Prix spécial « Conseils d'Enfants et de Jeunes »

Un prix spécial pour les « Conseils d'Enfants et de Jeunes », parrainé par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), sera également attribué. Ainsi, tous les Conseils municipaux, départementaux et régionaux d'enfants et de jeunes ayant mené des actions liées à la sécurité routière récemment peuvent également présenter un dossier au jury des Écharpes d'Or de l'association Prévention Routière.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

Créé en 1990 par l'association Prévention Routière, le concours des Echarpes d'Or, désormais bisannuel, a pour objectif de distinguer les initiatives prises par les collectivités locales afin d'améliorer la sécurité sur nos routes ou dans nos rues.

Contact presse :

Sophy SAINTEN

Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25 - Email : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

